



Déclaration de la CGT Educ'action à l'ouverture des FPMN et CAPN mardi 27 février 2018

Après la casse du code du travail, le gouvernement entreprend une politique de démolition des services publics. En plus de la promesse du président Macron de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires, un nouveau cap a été franchi avec la préconisation d'un plan de départs volontaires dans la Fonction publique, le recours accru aux non-titulaires pour assurer certaines missions et une extension du salaire au mérite.

Après le gel du point d'indice de juillet 2010 à juillet 2016, ni l'augmentation de sa valeur de 1,2%, ni les revalorisations indiciaires sur 2016 et 2017, pas plus que la pseudo refonte des carrières, n'ont répondu aux revendications salariales. Les maigres augmentations liées au PPCR, que la CGT a eu bien raison de ne pas signer, sont repoussées d'un an. Parallèlement, le gouvernement a restauré le jour de carence pour les fonctionnaires. L'indemnité censée compenser la hausse de la CSG ne sera plus revalorisée à partir de 2019, induisant une nouvelle baisse du salaire net à laquelle s'ajoute les augmentations des cotisations retraite. La baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires, certes moindre que celle des retraités, est déjà visible sur les feuilles de paye et va s'accroître au fil du temps.

Dans l'Education, le ministère de l'Enseignement supérieur a décidé de mettre en place le projet de loi « Orientation et réussite des étudiants » sans attendre sa ratification par le Parlement, donc en dehors de tout cadre légal, pratique inacceptable dans un Etat de droit. La nouvelle plate-forme « Parcoursup » instaure une sélection à l'entrée à l'université, une aggravation du tri social et une éviction des lycéens de la voie professionnelle de l'université.

Avec le même objectif, la réforme du Bac organise une orientation précoce, dès la seconde, avec un choix de spécialités vers les cursus post-bac. Le ministre accentue les déterminismes sociaux, déjà à l'œuvre dans le choix des séries, entre les élèves des milieux favorisés, qui sauront choisir les bonnes spécialités en fonction des « attendus » de Parcoursup et les autres. De leur côté, les élèves de la voie technologique, plus ou moins maintenue sous sa forme actuelle, vont se voir en grande partie interdits d'accès à d'autres filières que les IUT. Et pour achever l'œuvre de tri social, la réforme annoncée de l'enseignement professionnel va remettre en cause le cadre national des diplômes professionnels avec la généralisation des blocs de compétences, adapter la voie professionnelle à l'apprentissage et fermer la porte à toute poursuite d'études autre que le BTS.

Le budget 2018 pour l'Education prévoit une baisse significative des postes offerts aux concours (moins 20% dans le second degré et moins 10% dans le premier), alors que le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter dans le second degré. Plusieurs académies voient leur nombre de postes diminuer, des écoles et des collèges ruraux ferment. La suppression de 200 emplois

administratifs va encore dégrader les conditions de travail des personnels des rectorats et des établissements.

Face à ces attaques, pour un service public renforcé et une hausse des salaires, la CGT appelle, avec d'autres organisations syndicales, à une grande journée de grève et de mobilisation le 22 mars.

Concernant le mouvement 2018, la CGT Educ'action continue de s'opposer à la communication du projet de mouvement avant la tenue des instances paritaires, véritable attaque contre le paritarisme. Cela crée inutilement stress et anxiété chez les personnels, et que dire de la désillusion de celles et ceux qui croient à ce jour avoir obtenu leur mutation et qui vont bientôt apprendre qu'ils ne l'auront pas ? Nous nous interrogeons sur l'intérêt de ce dispositif coûteux.

Pour la note de service, nous avons accueilli favorablement la prise en compte de la garde alternée. Cependant nous demandons toujours une meilleure valorisation du RRE.

Nous constatons toujours une disparité dans l'attribution de la bonification RQTH, ainsi que des CIMM, malgré les directives données aux rectorats. Le temps d'obtention de la reconnaissance RQTH par les maisons du handicap est très variable d'un département à l'autre et engendre une inégalité de traitement, l'obtention se faisant parfois trop tard après la tenue des groupes de travail. Nous demandons la tenue d'un groupe de travail national sur ces deux points.

Le mouvement 2018 s'avère toujours difficile dans l'enseignement professionnel. Malgré des barèmes très élevés, il reste rare voire impossible de muter dans certaines disciplines. Nous sommes toujours en demande du calibrage demandé par les académies. Des besoins existent et les collègues ne comprennent toujours pas pourquoi ils ne peuvent entrer dans une académie alors que celle-ci continue de recruter des contractuels.

Concernant les mouvements spécifiques, nous dénonçons la multiplicité des postes, dont l'attribution est bien loin d'être transparente. Pour le mouvement des DDFPT, nous accueillons avec satisfaction l'annonce de la tenue d'un seul groupe de travail l'an prochain. De même pour celui des BTS ce qui nous permettra enfin de pouvoir exercer pleinement notre travail d'élus paritaires, en suivant les dossiers des PLP qui y ont postulé.

La CGT Educ'action rappelle son opposition au mouvement national à gestion déconcentrée.

Les élus de la CGT Educ'action continueront de défendre les valeurs du paritarisme et de veiller à l'égalité de traitement de tous les personnels pour un véritable service public d'éducation.

Nous profitons de cette réunion pour, une nouvelle fois, alerter la DGRH sur la situation à Mayotte et en Guyane. Les personnels sont exposés à un niveau de violence insupportable et exercent depuis des semaines leur droit de retrait, dans l'attente de mesures urgentes de la part du ministère.